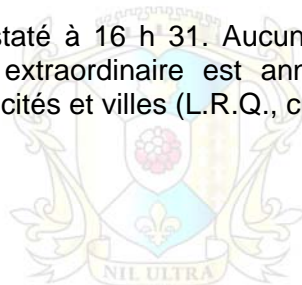


PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu des séances, le vendredi 4 décembre 2009 à 16 h 00.

Défaut de quorum est constaté à 16 h 31. Aucun élu n'est présent, par conséquent, cette séance extraordinaire est annulée conformément à l'article 327 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)



Jean-Pierre Nepveu
Maire

Nadine Bonneau
Secrétaire de séance